

Afin de respecter les mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19, les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tiennent la séance à huis clos. Cette séance est filmée et enregistrée.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Internet de la MRC de La Haute-Gaspésie le 11 septembre 2020. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel en s'adressant à la direction.



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le quatorzième jour de septembre deux mille vingt, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC et CLD de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 34 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11146-09-2020 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 septembre 2020

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance du 14 septembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 septembre 2020 en retirant le point suivant :

- 5.3 Demande de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, annexion du canton Lefrançois

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11147-09-2020 TNO

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2020 a été courriellé à chacun des maires le 11 septembre dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2020 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

CAHIER DE SUIVI

Aucune correspondance au cahier de suivi.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 11148-09-2020 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 31 juillet 2020 :

Paiements : 40 281,95 \$

Factures : 21 399,14 \$

TOTAL : 61 681,09 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11149-09-2020 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 31 août 2020 :

Paiements : 367,66 \$

Factures : 21 399,14 \$

TOTAL : 21 766,80 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11150-09-2020 TNO

Contrat de service, entretien estival de la portion de route Ruisseau-Landry avec Village Grande Nature Chic-Chocs

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien estival 2017-2020, pour la portion de route Ruisseau-Landry, entre la MRC de La Haute-Gaspésie et Village Grande Nature Chic-Chocs, arrive à échéance le 31 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, souhaite renouveler le contrat d'entretien estival, pour l'année 2021, avec Village Grande Nature Chic-Chocs, au coût de 5 000,00 \$, plus taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE,

SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Maryse Létourneau, à signer, au nom de la MRC (TNO), un contrat de service pour l'entretien estival de la portion de route Ruisseau-Landry, pour l'année 2021, avec Village Grande Nature Chic-Chocs, au coût de 5 000,00 \$, plus taxes, lequel montant sera prélevé dans le poste budgétaire 02 32000 521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11151-09-2020 TNO

FAIR-volet 4, augmentation du coût du projet

CONSIDÉRANT la résolution numéro 11070-05-2020 TNO titrée *FAIR-volet 4, approbation du projet*;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet *Entretien et amélioration des infrastructures touristiques et de loisirs*, présenté dans le cadre du Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) – volet 4 du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), est de 11 111,00 \$, dont :

10 000,00 \$ représentant la subvention du MEI

1 111,00 \$ représentant la mise de fonds des TNO

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, souhaite augmenter le coût de ce projet.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES :

1. augmente de 5 000,00 \$ le coût du projet *Entretien et amélioration des infrastructures touristiques et de loisirs* totalisant 16 111,00 \$;
2. prélève le montant de 5 000,00 \$ dans le budget de fonctionnement, lequel montant augmente la mise de fonds à 6 111,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11152-09-2020 TNO

Services professionnels retenus de Deloitte, auditeur externe, états financiers 2019 TNO

CONSIDÉRANT la résolution numéro 11069-05-2020 TNO titrée *Appel d'offres pour services professionnels d'un auditeur externe*;

CONSIDÉRANT QUE le 9 juillet 2020, la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, a lancé un appel d'offres, sur invitation, pour effectuer l'audit de ses états financiers 2019;

CONSIDÉRANT QUE les invitations ont été transmises aux firmes comptables Deloitte et Alphonse Bernard inc.;

CONSIDÉRANT QUE Deloitte est le seul soumissionnaire conforme.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, retienne les services professionnels de la firme comptable Deloitte pour effectuer l'audit de ses états financiers 2019, au coût de 6 500,00 \$, plus taxes, lequel montant sera prélevé dans le poste budgétaire 02 13000 413.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de MME MARIE GRATTON, il est résolu de lever la séance à 19 h 38.

Allen Cormier, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

